



Rappel

LES CONSTANTES DE NOS CHEVAUX AU REPOS



30 à 42 battements par minute



37,5 à 38°C

37,5 à 39 °C chez le poulain



12 à 20 ventilations par minute



La fièvre de West Nile

La **fièvre de West-Nile** est une maladie due à un arbovirus. Découverte pour la première fois en 1937 en Ouganda, cette **zoonose** affecte les oiseaux et les mammifères, dont les chevaux et les Hommes.

Les modifications climatiques ont entraîné, ces dernières années, une progression de cette maladie virale en France. En effet, depuis août 2023, des cas d'infection ont été détectés chez des équidés en **Gironde** et en **Charente-Maritime**.

Transmise par les piqûres de **moustiques** du genre Culex, cette maladie vectorielle se manifeste par de la **fièvre** et une **baisse de l'état général** du cheval. En général, 20 à 30 jours suffisent pour que l'animal guérisse. Mais dans de rares cas, il peut également arriver que ces signes cliniques soient accompagnés de **tremblements musculaires**, de **difficultés locomotrices**, voire de **paralysie**, pouvant aller jusqu'à la **mort de l'animal**.

À noter qu'il n'y a **pas de transmission** possible entre équidés, ni entre les chevaux et les Hommes.

Que faire pour éviter la maladie ?

Facteurs de risque

- **Saisons à risque** : été et automne
- **Zones à risque** :
 - Zones humides
 - Le bassin méditerranéen est le plus concerné

Prévention

- **Désinsectisation** sur les équidés et les locaux, mise en place de pièges
- Fermer l'accès aux **eaux stagnantes** (en pâture par exemple)
- **Rentrer les chevaux** à l'aube et au crépuscule (forte activité des moustiques)
- **Prise de température** pendant la période à risque pour un dépistage précoce
- **Vaccination** des chevaux de plus de 6 mois (2 injections puis rappels annuels)

Que faire en cas de suspicion ?

→ **Dépistage** sérologique (détection des anticorps contre le virus présents dans le sang du cheval)

Législation :

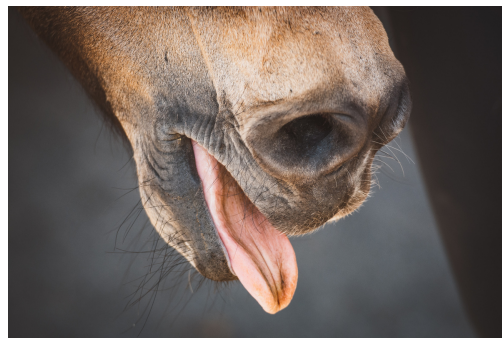
- Maladie réglementée au niveau national et européen
- Catégorie E selon la Loi de Santé Animale : maladie surveillée avec obligation de déclarer tous les cas équins survenant sur le territoire

●●● L'emphysème pulmonaire équin

L'emphysème est une réaction allergique des voies respiratoires profondes à la **poussière** qui se trouve dans l'environnement. Elle est considérée comme une forme **d'asthme** sévère aussi bien chez les chevaux, les poneys ou les ânes. En réaction à cette agression, les poumons du cheval vont produire une importante quantité de mucus qui va boucher les voies respiratoires et diminuer le passage de l'air.

Les symptômes observés en cas de crise d'emphysème sont les suivants :

- **Respiration forte** avec les muscles abdominaux (effort à l'expiration et accélération du rythme respiratoire)
- **Naseaux dilatés** avec parfois écoulements
- Toux
- Intolérance à l'effort



Les agents favorisant les crises d'asthme sévères sont variés : exposition à des concentrations élevées de poussières organiques (en box et avec apport de fourrages), endotoxines bactériennes, moisissures, gaz toxiques (ammoniac), acariens de fourrage.

La gestion des crises passe donc principalement par des **mesures hygiéniques** de l'environnement :

- Offrez au maximum une vie au pré à votre équidé,
- Au box : ventilez le plus possible, niveau litière préférez les copeaux de bois dépoussiérés à la paille, adaptez l'alimentation (foin enrubanné, mouillage de foin, foin dépoussiéré ou stérilisé)

Des traitements médicamenteux existent, rapprochez vous de votre vétérinaire pour en discuter !

●●● Tarifs d'équarrissage au 02/03/2023, ATEMAX (02/60/80)

	Cheval de selle	Poney	Âne	Trait	< 1 an	1 à 2 ans
Tarif TTC (TVA 20%)	210 €	105 €	105 €	275 €	32 €	86 €

 La section équine de votre GDS propose au travers d'une adhésion volontaire la **prise en charge à 100% des frais d'équarrissage**
La cotisation annuelle : 12€ par détenteur + 10€ par équidé

Groupement de Défense Sanitaire de Picardie

Site de l'Aisne

Pôle d'activités du Griffon - CS 10685
02007 Barenton-Bugny Cedex

Site de l'Oise

Rue frère Gagne BP 40463
60021 Beauvais Cedex

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3

Tel : 03 23 22 50 92 - Mail : gdspicardie@reseaugds.com - Site Internet : www.gdshautsdefrance.fr